

- Le transport des passagers pourrait être assuré avec moins de personnel aux heures de grande affluence. Non seulement la capacité de transport serait doublée voire triplée, mais on réduirait la durée du parcours de quatre à six minutes, ce qui contribuerait notablement à la réduction de la durée totale du voyage de Lucerne à Engelberg. Cette mesure, qui s'ajouterait à d'autres aménagements dans la vallée, rapprocherait le LSE de l'objectif qui consiste à n'utiliser que deux compositions de train lorsqu'il s'agit d'assurer l'offre de base de la cadence horaire.
- En outre, du point de vue de la rentabilité, le recours à un matériel roulant plus simple réduirait l'usure et demanderait moins d'entretien. On pourrait acheter des véhicules moteurs «normaux» aux qualités reconnues, véhicules largement utilisés par les CFF et le Berner Oberland-Bahnen (BOB). On pourrait ainsi renoncer tant au développement, à la construction et à la maintenance d'engins de traction spécialement conçus pour le LSE – et donc chers – qu'à l'exploitation et à l'entretien de coûteuses voitures extra-légères.

Le projet que le jury du concours a recommandé au conseil d'administration du LSE prévoit une rampe d'une déclivité de 120‰ et un tunnel de 4010 m. Les frais se monteraient à 52 millions de francs environ. Si certains aspects doivent encore être améliorés, le projet proposé semble toutefois apporter la solution recherchée.

L'ancien chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, Monsieur Léon Schlumpf, était lui aussi favorable à un tel projet.

Il faut savoir, cependant, que les demi-cantons d'Obwald et de Nidwald ne sont pas en mesure de construire le nouveau tronçon sans une aide considérable de la part de la Confédération. Or il est essentiel pour le LSE et la station thermique d'Engelberg que le projet d'aménagement soit rapidement réalisé, dans la perspective des améliorations que Rail 2000 apportera dans le domaine des transports publics.

Le Conseil fédéral est donc invité à répondre aux questions suivantes:

1. N'est-il pas lui aussi d'avis que la capacité de transport du LSE entre Grafenort et Engelberg devrait être nettement améliorée pour que cette ligne remplisse la fonction qui est la sienne dans le cadre de Rail 2000?
2. La variante proposée, en comprenant un tunnel, aboutit à un tracé qui non seulement garantit la sécurité des usagers et le respect de l'environnement, mais remplit les conditions fixées sur le plan technique et économique. Le Conseil fédéral est-il disposé à soutenir un tel projet?
3. Ni le LSE ni les demi-cantons d'Obwald et de Nidwald ne peuvent assumer les frais occasionnés par l'aménagement du tronçon. Etant donné que sans une aide considérable de la part de la Confédération, la nouvelle rampe ne pourrait être construite, le Conseil fédéral est-il disposé à allouer les fonds nécessaires à sa réalisation?

Cosignataire: Iten (1)

1990 23 mars: Réponse écrite du Conseil fédéral.

339/90.410 I Blatter – Routes nationales. Réduction des crédits (13 mars 1990)

La décision de réduire de 30% les crédits de subventions destinés à la construction des routes nationales et des routes principales aura des conséquences inévitables pour les régions périphériques et les régions de montagne pauvres.

A cet égard, je pose au Conseil fédéral les questions suivantes:

1. Le Conseil fédéral n'est-il pas d'avis qu'une réduction des crédits aussi forte touche avant tout les régions périphériques et les régions de montagne pauvres?
2. Quels effets aura cette réduction, par exemple sur la construction de la N 8? Après des années de tergiversations au sujet du meilleur tracé, cette route nationale devrait enfin décharger les communes asphyxiées par le trafic de transit.
3. Pourquoi le département des finances n'est-il pas en mesure d'imputer l'éventuel excédent de dépenses aux provisions issues du produit des droits d'entrée sur les carburants?

Cosignataires: Aliesch, Allenspach, Antille, Aregger, Aubry, Auer, Baggi, Basler, Bühler, Burckhardt, Büttiker, Caccia, Cavadini, Columberg, Cotti, Couchepin, Daepf, Déglise, Dietrich, Dormann, Ducret, Eggly, Eisenring, Engler, Eppenberger Susi, Fäh, Fischer-Seengen, Frey Walter, Friderici, Gros, Guinand,

Hänggi, Hari, Houmard, Humbel, Jeanneret, Jung, Keller, Kühne, Leuba, Loeb, Mauch Rolf, Mühlemann, Müller-Wiliberg, Paccolat, Petitpierre, Portmann, Reimann Maximilian, Ruckstuhl, Rutishauser, Rüttimann, Rychen, Savary-Fribourg, Scheidegger, Schmidhalter, Schnider, Schüle, Schwab, Seiler Hanspeter, Spälti, Spoerry, Steinegger, Stucky, Theubet, Tschuppert, Weber-Schwyz, Wellauer, Widrig, Wyss William, Zölch, Zwingli (71)

× 340/88.397 M Blocher – Sauvegarde de la paix des langues (16 mars 1988)

Le Conseil fédéral est chargé de veiller à encourager tout ce qui est de nature à sauvegarder la bonne entente sur le plan linguistique et à accorder une attention particulière à la langue allemande comme moyen de communication indispensable dans les rapports de la Suisse alémanique avec la Suisse romande et la Suisse italienne. Il convient notamment de soutenir financièrement les institutions culturelles s'intéressant à la langue allemande, comme c'est le cas pour le bureau d'information linguistique (Sprachauskunftsstelle) de l'association suisse pour la défense de la langue allemande (deutschschweizerischer Sprachverein).

1990 23 mars: En suspens depuis plus de deux ans, la motion est classée.

341/90.428 M Blocher – Création d'un Département de la défense générale (19 mars 1990)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer le plus rapidement possible les mesures nécessaires à la création d'un Département de la défense générale.

Cosignataires: Basler, Bühler, Fischer-Hägglingen, Frey Walter, Graf, Hari, Hess Otto, Müller-Wiliberg, Nebiker, Neuenchwander, Reimann Maximilian, Rutishauser, Schwab, Seiler Hanspeter, Wyss William, Zölch (16)

342/90.429 M Blocher – Obligation de servir dans le cadre de la défense générale (19 mars 1990)

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer le plus rapidement possible les mesures nécessaires à la transformation de l'obligation de servir prévue dans la constitution en une obligation de servir dans le cadre de la défense générale.

Cosignataires: Basler, Bühler, Daepf, Fischer-Hägglingen, Frey Walter, Graf, Hari, Hess Otto, Müller-Wiliberg, Nebiker, Neuenchwander, Reimann Maximilian, Rutishauser, Rychen, Schwab, Seiler Hanspeter, Wyss William, Zölch (18)

× 343/88.435 P Bodenmann – Réaménagement de la politique agricole (18 mars 1988)

Le Conseil fédéral est invité à faire élaborer – d'après les principes brièvement esquissés ci-après – une conception de la politique agricole notamment en ouvrant un concours entre divers bureaux d'étude et instituts, indépendants de l'administration, puis optimiser les résultats sur la base de variantes. Les résultats ainsi obtenus devront être mis en valeur par la Commission d'experts qui s'occupe des paiements directs.

- L'agriculture est aujourd'hui subventionnée directement et indirectement à raison de quelques milliards de francs. A l'avenir, ces prestations de contribuables et des consommateurs seront versées pour l'essentiel sous forme de paiements directs. On ne subventionnera en l'occurrence que l'exploitation du sol et non plus la production indépendante du sol.
- Les paiements directs seront échelonnés d'une part selon les catégories de sol et, d'autre part, de manière dégressive selon les classes de grandeur des exploitations avec fixation d'un plafond.

Ces mesures doivent être complétées à divers égards, précisées et aussi optimisées:

- Il importe de réduire les charges polluantes imposées à l'environnement et au paysage en encourageant du même coup le maintien d'espace vitaux cohérents aussi proche de l'état naturel que possible.
- La bureaucratie étatique et semi-étatique doit être ramenée à un minimum absolu.